



Compteur eau : entretien et gestion

Par **cca75**, le **14/02/2019** à **20:42**

Bonjour,

Le compteur d'eau se trouve à l'intérieur de l'appartement et a été posé à l'identique pour tous les appartements. Il y a une vanne qui permet de couper l'arrivée d'eau générale de l'appartement. Cette vanne ne fonctionnait pas correctement dans mon appartement et ne coupait donc pas l'arrivée d'eau.

J'ai fait un courrier en LAR à mon syndic après appel téléphonique pour changement de la vanne car mon plombier qui est intervenu n'a pas voulu y toucher disant que cela dépendait de la copropriété qui devait de plus faire une coupure générale pour réparer / changer la vanne.

j'ai donc rappelé le syndic qui en a convenu téléphoniquement. Or je viens de recevoir un courrier du syndic me disant que le changement de la vanne d'un montant de 162€ ne m'était Imputé qu'à moi et non à l'ensemble de la copropriété.

Cela ne me paraît pas normal. Ai-je raison ? Une petite aide me serait utile...

Merci d'avance.

Très cordialement,

Par **janus2fr**, le **15/02/2019** à **08:52**

Bonjour,

Si c'est normal. Cette vanne n'étant utile qu'à votre seul lot, elle est donc privative et il est normal que le coût du changement vous soit compté à vous seul.